

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

SPORT/ JEUNESSE





© Laurent Labaune

Journée Nationale du Sport Scolaire / Jeux des collèges Est Var à Boulouris (Initiation à l'escalade)





SOCIAL
ROUTES
CULTURE
TOURISME
COLLÈGES
SPORT/ JEUNESSE
ENVIRONNEMENT

Cette brochure, éditée par le Département du Var, fait partie d'une collection de 7 ouvrages dédiés aux principales compétences départementales.



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE | COMPÉTENCE |

SPORT/ JEUNESSE

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

SPORTS FAMILIAUX DES JEUNES

SOMMAIRE |



REPÈRES

Contexte et enjeux
p. 5

Sport/Jeunesse
en chiffres
p. 10

Organisation
du Département
p. 12



LE DÉPARTEMENT, PILOTE DE DISPOSITIFS SPORT/JEUNESSE

Développement de
la pratique sportive
p. 17

Politiques jeunesse
p. 38



LE DÉPARTEMENT, PARTENAIRE SPORT/JEUNESSE MAJEUR

Aide au sport
de haut niveau
p. 47

Soutien au
développement
du sport sur
les territoires
p. 54

Aide à l'équipement
sportif des partenaires
p. 62

Aide à l'insertion
et à la protection
de la jeunesse
p. 72



SPORT / JEUNESSE

REPÈRES |



La compétence "Sport", une compétence partagée

Le sport, une compétence départementale reconnue par la loi NOTRe



La loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a posé le principe de spécialisation des départements et des régions.

Elle a renforcé la place du sport et de l'éducation populaire qui devient une compétence partagée entre les collectivités territoriales et l'État.

Si jusque-là, le Département du Var menait une politique sportive et d'éducation populaire ambitieuse, il peut désormais revendiquer la compétence sport et éducation populaire, clairement qualifiée par la loi de compétence départementale partagée.

Art. 104 de la loi :

"Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier."

Le Département peut intervenir dans tous les domaines sportifs et d'éducation populaire.

L'intervention de la collectivité en matière de politique sportive et de jeunesse est régie par différents textes.

Un document de référence en matière de droit : le Code du sport

Le Code pose le principe de partage de la compétence sportive entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif : **loi du 9 décembre 2004** de simplification du droit et **ordonnance du 23 mai 2006**. **Le Code du sport comprend également une partie réglementaire.**

- **L'organisation des activités physiques et sportives - L. 100-1**

Les activités physiques et sportives représentent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.



- **Les acteurs du sport (l'enseignement du sport, le statut de sportif de haut niveau...) - L. 100-2**

L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

L'État, les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées.

- **Les pratiques sportives (équipements, manifestations sportives...) L. 100-3**

L'organisation et le développement des activités physiques et sportives dans les établissements spécialisés et les entreprises accueillant des personnes handicapées font l'objet d'adaptations à la situation de ces personnes.

- **Les dispositions diverses, tel le financement - L. 100-4**

Les sportifs exerçant une activité professionnelle salariée bénéficient des dispositions particulières : "tout salarié peut, compte tenu des possibilités de l'entreprise, bénéficier d'aménagements de son horaire de travail pour la pratique régulière et contrôlée d'un sport." (art L. 3122-28 du code du travail).

Autres documents de référence



- **Le Code de la Santé publique** (lutte contre le dopage et suivi médical du sportif),
- **Le Code de l'Éducation** (établissements d'activités physiques et sportives et enseignement des activités physiques et sportives contre rémunération),
- **La loi du 16 juillet 1984** remplacée par le Code du Sport.

• **De nombreux codes pour ce qui concerne la partie législative** : construction et habitation, environnement, défense, tourisme, aviation civile...

• **De nombreux journaux officiels**, pour les textes réglementaires, qui n'ont pas été codifiés à ce jour.



Les atouts du Département

- **Près de 100 000 licenciés** de moins de 18 ans soit 50 % des licenciés varois (chiffre 2012).

- **10 clubs sportifs** qui évoluent sur les trois premiers niveaux des championnats nationaux des 5 principales disciplines de sports collectifs : football, rugby, volley-ball, handball, basket-ball.

- **116 sportifs de haut niveau** inscrits sur les listes ministérielles et 35 disciplines représentées.

- **123 espoirs et 28 disciplines représentées.**

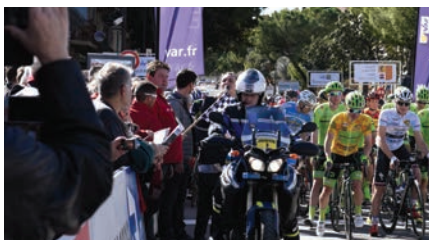
- **432 km de côtes** dans le Var sur **2 000 km** de littoral méditerranéen français.

- **52 ports de plaisance varois.**

- **27 communes littorales** entre Saint-Cyr et Saint-Raphaël.

- **2 000 km de sentiers de randonnée.**

- **des manifestations sportives d'envergure nationale voire internationale** comme le Tour du haut Var matin, la Sailing world cup de Hyères, la Coupe Louis Vuitton, le Championnat d'Europe de cross, le Bol d'Or, le Roc d'Azur, le Grand Prix de France de Formule 1 à partir de 2018.



La politique sport et jeunesse du Département : une politique ambitieuse et volontariste

La jeunesse varoise, dynamique, volontaire, et pleine de ressources, participe à l'équilibre des territoires et à la solidarité entre eux. Conscient de cet atout, **le Conseil départemental s'attache à mettre en œuvre une politique jeunesse dédiée à tous et sur l'ensemble du département.** Le Conseil départemental souhaite ainsi favoriser l'autonomie, l'insertion professionnelle et l'épanouissement des jeunes. Parmi les dispositifs mis en place, certains sont gérés directement par le Département : bourse d'études, bourse d'aide à la mobilité européenne, fonds d'aide aux jeunes, fonds de solidarité logement, séjours vacances, aides au BAFA et BAFD, dispositif "sport découverte". D'autres sont mis en œuvre par des associations conventionnées que le Département subventionne : missions locales, associations de prévention spécialisées et de sensibilisation aux conduites addictives.



Le Département du Var, acteur de proximité, joue un rôle majeur en direction du sport et de la jeunesse.

Acteur sportif majeur, le Département du Var donne la possibilité à tous, hommes, femmes, enfants, seniors, personnes en situation de handicap de pratiquer en compétition ou en loisir la discipline sportive de leur choix : sport de haut niveau, scolaire, féminin, handisport et sport adapté, sport de pleine nature. Le Conseil départemental s'est donné comme priorité d'agir à plusieurs niveaux :

- développer l'offre d'activités sportives en direction de la jeunesse via le dispositif "Sport découverte",
- encourager la structuration des comités et clubs sportifs grâce à de nouveaux dispositifs d'aide afin qu'ils soient de véritables acteurs du développement sportif : labellisation des activités, élaboration d'un projet sportif pluriannuel,
- affirmer l'image sportive du Var en valorisant les performances du sport varois et en soutenant les manifestations à rayonnement extradépartemental : le rallye du Var, le Tour cycliste du haut Var...

Les chiffres*

16,58 millions d'€
consacrés au total par le Département
**au Sport et à la
Jeunesse | en 2016**

63 % du Var

recouvert par la forêt et les
espaces naturels disponibles
pour les activités de pleine nature



3 812

équipements sportifs recensés

(source : Ministère des Sports)

2 353

clubs sportifs varois



(données diffusées par l'INSEE en 2016)

Population jeunes

- 0-6 ans : 63 474
- 6-10 ans : 55 828
- 11-15 ans : 58 573
- 16-18 ans : 33 580
- 19-21 ans : 30 213
- 22-25 ans : 39 829

227 909 licenciés



432 km

de littoral

pour les activités nautiques

74 comités départementaux

116 athlètes 
de haut niveau

123 espoirs
inscrits sur les listes
ministérielles

*Source comité régional olympique et sportif
2015



1 direction opérationnelle

gère principalement la politique "Sport/Jeunesse" du Département.

La Direction des Sports et de la Jeunesse (DSJ)

Missions

- Favoriser le développement de la pratique d'activités physiques et sportives en encourageant l'accès à une pratique maîtrisée et diversifiée.
- Accompagner le mouvement sportif dans le développement de ses compétences.
- Affirmer l'image sportive du Var en valorisant les performances du sport varois.
- Renforcer l'attractivité du département.

la DSJ

EFFECTIF
28 agents

Service d'aides individualisées à la jeunesse



Service actions territoriales



Service sports de pleine nature



Mission ressources et expertise

Pilotage des Missions d'intérêt général,
Politiques sport jeunesse,
Gestion de la vie associative

D'autres directions mènent des actions transversales en faveur du Sport ou de la Jeunesse



La Direction des Collèges et de l'Éducation (DCE)

Assure la gestion générale du fonctionnement des collèges varois et notamment les actions éducatives en faveur des jeunes Varois à travers le département Éducation et Gestion des moyens des collèges.



La Direction de l'Environnement (DE)

À travers le Département Var Espace Nature, elle gère les espaces naturels sensibles, la Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, les activités de pleine nature.



La Délégation Générale aux Solidarités (DGA)

Intervient en faveur des personnes âgées et handicapées, de l'enfance et des personnes en difficulté : allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, revenu de solidarité active, fonds d'aide aux jeunes, aide au logement.



La Direction Var Europe (DVE)

Informe et accompagne les porteurs de projets varois dans la recherche de financements européens. Elle gère le dispositif d'aide à la mobilité européenne des étudiants varois.



La Direction des Déplacements (DD)

Le Service transport assure l'organisation de l'acheminement des élèves et étudiants handicapés.

Répartition* du budget Sport/ Jeunesse du Département

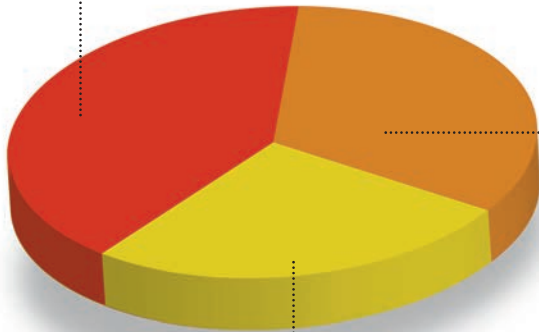
16,58 millions d'€ consacrés par le Département à la

7,8 millions d'€ gérés par
la direction Sport/Jeunesse

Politique Sport en Fonctionnement

3,15 millions d'€ dont :

- 1 766 000 € sport Elite
- 520 000 € clubs, manifestations, haut niveau
- 700 000 € comités départementaux
- 30 000 € participation aux syndicats mixtes
- 48 000 € aide en fonctionnement aux communes
- 51 000 € sport de pleine nature
- 35 000 € Société Nationale de Sauvetage en Mer



Politique Jeunesse en Fonctionnement

2,6 millions d'€ dont :

- 2,4 millions d'€ d'aides individualisées à la jeunesse
- 100 000 € associations jeunesse
- 100 000 € initiations jeunesse

En investissement :

2,05 millions d'€ dont :

- 1,75 million d'€ en investissement pour les communes et intercommunalités pour les équipements sportifs et jeunesse
- 300 000 € en investissement pour les associations sportives pour le matériel sportif et éducatif

politique Sport/Jeunesse

8,78 millions d'€ consacrés à la politique Sport/Jeunesse par les autres directions du Département

- **21 600 €** Actions éducatives (bourses étudiants) de la direction des Collèges et éducation
- **300 000 €** Activités de pleine nature de la direction de l'Environnement
- **5,46 millions d'€** de la délégation générale aux Solidarités :
 - **4,43 millions d'€** Prévention spécialisée
 - **344 000 €** Fonds de solidarité logement pour les 18/25 ans
 - **364 140 €** Fonds d'aide aux jeunes
 - **279 000 €** Missions locales
 - participation du Département au fonctionnement de la Maison des Adolescents
 - **44 000 €** Actions de santé (séances d'information sur les conduits addictives)
- **2 500 €** Aide à la mobilité européenne de la direction Var Europe
- **3 millions d'€** Transport des élèves handicapés de la direction des Déplacements (Service transport)



* Chiffres 2016

SPORT/ JEUNESSE

DISPOSITIFS SPORT/ JEUNESSE |



Développement de la pratique sportive

Les sports de pleine nature, un atout majeur pour le Département



Le Var bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et de nombreux atouts géologiques, climatiques et paysagers qui font de lui un formidable terrain de jeux pour la pratique des sports de nature. VTT, voile, escalade, plongée sous-marine, randonnée... Plus de 30 comités départementaux représentant toute la palette des disciplines sportives de nature peuvent répondre aux aspirations des Varoises et des Varois pour la pratique d'activités sportives de plein air en conjuguant le besoin de contact avec la nature, la recherche de bien-être, la découverte du patrimoine naturel...

Allier sport et environnement, des enjeux forts pour le Département du Var

Le Département soutient le développement d'une offre sportive et de lieux de pratiques accessibles pour tous les niveaux, du pratiquant occasionnel au sportif aguerri en passant par le public familial, avec comme préoccupation constante de concilier (le développement de) la pratique et le respect du milieu naturel.

Les activités sportives de nature représentent également un enjeu important pour l'économie varoise en favorisant une offre touristique locale mieux répartie sur l'avant et l'arrière saison.

Certaines manifestations sportives de nature sont ainsi devenues des références nationales et de véritables leviers de développement pour les territoires (Natureman, Roc d'Azur,...)

Les sports de pleine nature

En chiffres

1 Varois sur 3 
soit plus de 300 000 personnes
pratiquent des activités de pleine nature

330 millions d'€ dépensés par an
par **1 million de touristes**

34 comités sportifs varois 
représentant une diversité de disciplines
sur les trois milieux (terre, air, eau)

+ de 440 000 hectares d'espaces naturels 
dont 13 500 hectares d'espaces naturels sensibles, propriétés du
Département

2 000 km de sentiers de randonnée 
(itinéraires de grande randonnées GR, boucles locales)
dont 450 km de sentiers équestres réseau Équi'découverte
et 600 km de cours d'eau

52 espaces sites et itinéraires (ESI)
inscrits au plan départemental espaces sites et itinéraires (PDESI) :
plongée sous-marine, escalade, kayak, randonnée, tir à l'arc
et **580 équipements** sont recensés sur les ESI 

Deux plans relèvent des compétences légales et obligatoires du Département

La loi du 6 juillet 2000 a confié au Département la compétence du développement maîtrisé des sports de nature à travers 2 plans :

- le Plan départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (**PDIPR**),
- le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (**PDESI**).

• **Le PDIPR**, élaboré en 1988 suite aux lois de décentralisation, recense les itinéraires et sentiers inscrits. Sur le terrain, le Département assure leur suivi (mise à jour de nouveaux sentiers et itinéraires, abandon des accès ne répondant plus aux critères départementaux), et leur promotion. Le Département travaille avec les collectivités locales, au maintien d'une offre de sentiers de qualité et sécurisés sur l'ensemble du Var. Le PDIPR a vocation à intégrer le PDESI. Il concerne trois disciplines de randonnées non



À noter : le Var est un des départements où la démarche "environnement et sport" est commune. Le Département a misé sur du qualitatif pour favoriser et rendre pérenne la pratique.

motorisées : pédestre, cycliste et équestre. Ces sentiers empruntent différents types de chemins, pistes, drailles à travers des forêts communales, parcelles privées, chemins ruraux. Le Département négocie donc régulièrement des autorisations de passage avec les propriétaires privés.

• **Le PDESI**, relatif aux **sports de nature**, est élaboré par le Département et mis en œuvre grâce à la taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles (TAENS). L'objectif est de permettre le maintien et le développement des sports de nature tout en préservant l'environnement. Pour cela le PDESI s'appuie sur la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Mise en place depuis 2011 par le Département, **la CDESI est composée de 3 collègues** : sportif, environnementaliste et institutionnel. Elle se réunit une fois par an et peut être saisie à titre consultatif. Ces deux plans sont gérés par la Direction de l'Environnement.

Les sports de pleine nature



Carte / Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du Var (PDIPR)*



Légende

- GR
- Sentier Littoral
- Réseau EquiDécouverte
- Autres sentiers

* Mise à jour au 1^{er} janvier 2017. Ces itinéraires sont susceptibles d'évoluer.

Les sports de pleine nature



Carte / Plan départemental des espaces, sites et itinéraires du Var (PDESI)*



-  **Espaces sport d'orientation**
-  **Site de tir à l'arc**
-  **Site d'aviron**
-  **Sites de sports motorisés**
-  **Sites d'escalade**
-  **Itinéraires kayak**
-  **Espaces de plongée**
-  **Multisports de nature**
-  **Handisports**
-  **Maisons de la Nature**
-  **Stations nautiques ****
-  **Sentier Les Arcs**
-  **Sentier Haut Var Verdon**
-  **Sentier Siou Blanc**

* Mise à jour au 1^{er} janvier 2017. Ces itinéraires sont susceptibles d'évoluer.

** Le label « France Station Nautique » atteste du niveau de performance de la Station, en ce qui concerne l'organisation locale, les aménagements, les équipements et l'offre d'activités nautiques.

Les sports nautiques

En chiffres*



27
communes littorales
entre Saint-Cyr et
Saint-Raphaël



432 km
de côtes dans le Var

52
ports de plaisance

9 Le Var est l'un des
départements
méditerranéens

De l'initiation à la compétition, le Var offre 432 km de littoral sécurisé et un large choix d'activités nautiques : surf, paddle, planche à voile, kitesurf, flyboard ou plongée...

Pour pratiquer l'activité en toute sécurité et dans le respect des autres usagers, il faut consulter la météo avant toute sortie, respecter les zones de navigation, vérifier la réglementation maritime (vitesse, chenaux de navigation, zone protégée ou dangereuse,...) et le matériel.

Le Var compte 7 stations labellisées "France stations nautiques" : Saint-Cyr-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages/Les Embiez, Bormes-les-Mimosas, Cavalaire-sur-Mer, Roquebrune-sur-Argens/Les Issambres, Fréjus et Saint-Raphaël. Elles bénéficient de ce label qualité concernant notamment la qualité des prestations proposées.



4347

licenciés en voile

13 athlètes de haut niveau

1842



licenciés en aviron

3 athlètes de haut niveau

* chiffres 2016

52 clubs nautiques



Le sport scolaire

Le Département soutient les deux principales associations sportives scolaires. L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) s'adresse aux élèves du primaire, et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) aux élèves du secondaire.

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)*



L'USEP est une fédération sportive animée bénévolement par les professeurs et les parents d'élèves. Elle s'adresse aux enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques en temps scolaire et hors temps scolaire.

Les écoles se réunissent en secteur (il existe 12 secteurs dans le Var) et elles organisent un calendrier de rencontres. 120 rencontres sont réalisées régulièrement dans une école de

chaque secteur en complément des activités sportives de découverte et d'initiation, d'actions de formation du citoyen ou d'actions pédagogiques.

Ces activités permettent aux enfants de développer leur concentration, leur adresse, de gérer les techniques

de jeu, d'apprendre à respecter les règles sportives et l'adversaire.

* L'USEP est habilitée et conventionnée par le ministère de l'Éducation nationale, elle est agréée par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Elle est placée sous la tutelle de la Ligue de l'enseignement et fonctionne grâce à l'engagement bénévole des professeurs des écoles et des parents d'élèves.

Épanouissement personnel, santé, éducation, rencontres, le sport scolaire offre à tous les élèves qui le souhaitent la possibilité de concilier vie scolaire et pratique des activités physiques et sportives de façon simple et pour un prix modique. Il est complémentaire aux activités physiques et sportives obligatoires du cursus scolaire.

L'USEP en chiffres

12 secteurs

Brignoles, Cogolin, Cuers, Draguignan, Fréjus/Saint-Raphaël, Garéoult, Hyères, Le Muy, La Valette, Sanary/La Seyne/Six-Fours, Saint-Maximin, Toulon.



2 600 licenciés dont 2 300 enfants

de 3 à 11 ans et 300 adultes enseignants ou parents

120 écoles pour 50 associations affiliées à l'USEP

Une licence à 8,80 € pour les enfants et **19,70 €** pour les adultes

Activités sportives :

randonnée, cross, pétanque, rugby, gym, course d'orientation, sensibilisation à la sécurité routière, danse, handball...



300 retraités bénévoles

Le sport scolaire

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS)*



© Laurent Labeaume

L'UNSS a pour but d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives dans chaque établissement scolaire du second degré, collège ou lycée. Une association sportive doit obligatoirement être créée et affiliée à l'UNSS. Elle est présidée par le chef d'établissement.

Danse, handball ou badminton, près de 45 disciplines sportives sont proposées par les enseignants d'EPS dans le cadre d'un forfait de 3 heures par semaine pour le sport scolaire. Les activités sont organisées le mercredi après-midi. En fonction des installations disponibles, les élèves sont libres de participer à une ou plusieurs activités, il

s'agit d'une démarche volontaire. Une autorisation parentale est obligatoire.

Le Département du Var et l'UNSS, partenaires

- L'opération "Jeux Territoriaux" réunit pendant une journée, au sein de chaque district, les élèves autour de tournois sportifs ou d'ateliers artistiques. Près de 3 400 jeunes, encadrés par leurs professeurs, y participent régulièrement.
- Les "Cross territoriaux" rassemblent chaque année sur l'ensemble du département, environ 3 000 jeunes, benjamins et cadets, sur des distances de 1 300 et 4 000 mètres. Le Cross départemental réunit les meilleures équipes de chaque district de chaque catégorie, et clôture cette compétition.

* L'UNSS est placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale.


L'UNSS en chiffres

6 districts

Ouest Var, Toulon, Hyères, Brignoles, Draguignan, Fréjus Saint-Raphaël
Chaque district regroupe entre 10 et 17 établissements scolaires



15 979 enfants **licenciés**

- **11 185 collégiens** (année scolaire 2015/2016), soit une évolution entre 2015 et 2016 de plus de 1 500 licenciés
- **6 551 filles** soit 41 % (moyenne nationale 38 %) et **9 428 garçons**, soit 59 % 

119 établissements **affiliés à l'UNSS** dont **83 collèges** et **36 lycées**

Une licence multisports à **20 €/an**

45 disciplines sportives

Les principales activités en termes de nombre de licenciés : handball, danse, gymnastique, badminton, tennis, tennis de table



514 professeurs d'EPS **interviennent**, dont **358 dans les collèges**

Environ **2 700 jeunes** officient en tant qu'arbitres

Handisport et sport adapté, le sport accessible à tous

Pratiquer une activité sportive pour des personnes handicapées nécessite des adaptations spécifiques au niveau des locaux, du matériel ou de l'encadrement. Dans le Var, deux comités sont soutenus par le Département, le Comité départemental Handisport et le Comité départemental du sport adapté. Ils permettent aux licenciés, enfants et adultes, de pratiquer une activité physique de découverte, d'initiation ou en compétition.

Le Comité départemental Handisport du Var

• Quelles sont les personnes concernées par le handisport ?

Les personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel.

Randonnée en joëlette, foot fauteuil, handi aviron, rugby fauteuil, badminton, gym ou natation, torball (sport de ballon sonore à grelots pour les déficients visuels), handi-basket, le comité propose la pratique de sports classiques mais également spécifiques, en fonction du handicap.

• Quelles adaptations nécessite le handisport ?

Des locaux accessibles, un matériel compatible et un encadrement compétent adapté au handicap.

Le comité handisport propose des ateliers découverte, des rencontres et échanges, des séjours sportifs multi-activités, des formations en direction des personnes en situation de handicap et des éducateurs sportifs.

En chiffres

797 licenciés et 12 sportifs de haut niveau en 2016

Interventions auprès de 600 enfants dans les centres de Pomponiana Olbia, René Sabran, Léon Bérard, San Salvador à Hyères

22 associations affiliées et 34 disciplines sportives

Compétitions organisées :

4 départementales, 3 régionales et 2 nationales

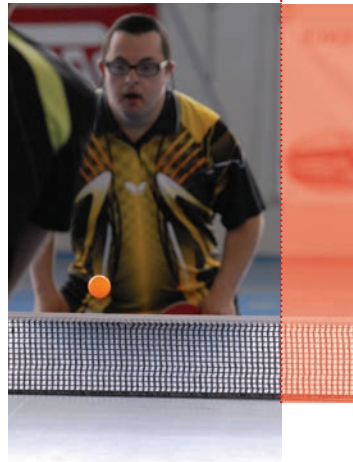
Le Comité départemental du Var du sport adapté

- **Quelles sont les personnes concernées par le sport adapté ?**

Les personnes en situation de handicap mental ou de troubles psychiques. Plus de 20 disciplines sportives sont accessibles aux Varois en situation de handicap mental ou psychique : activité motrice, compétition ou activité de loisirs.

- **Quelles adaptations nécessite le sport adapté ?**

Un encadrement et un accompagnement spécifique. Le comité de sport adapté propose des formations pour les éducateurs sportifs qui souhaitent se former à l'accueil du public handicapé, des actions de sensibilisation pour les professionnels du médico-social et du sport dans tous les établissements spécialisés. Il organise des manifestations en direction du grand public, des partenariats avec les établissements et services spécialisés, centres hospitaliers, clubs et comités sportifs.



En chiffres

602 licenciés, un sportif de haut niveau et trois sportifs participant à des compétitions internationales en 2016

7 associations affiliées et 23 disciplines sportives

Compétitions organisées :

4 départementales, 5 régionales, 1 nationale

Handisport et sport adapté, Le sport accessible à tous

"Journées sport partagé"

Trois jours. Trois sites. Trois manifestations de sport partagé à l'occasion desquelles 340 écoliers et collégiens, 170 valides et 170 handicapés, participent à une multitude d'activités sportives encadrées par 40 accompagnateurs.

Jouer en s'adaptant aux différences

Ces journées organisées conjointement par les services de l'Éducation nationale du Var, l'UNSS et l'USEP, les comités handisport et sport adapté et le Comité départemental olympique et sportif du Var sont centrées sur deux objectifs :

- rendre accessible l'activité physique et sportive à des élèves en situation de handicap moteur, sensoriel et cognitif grâce à des activités adaptées
- favoriser les échanges et l'entraide entre les élèves "valides" et ceux en situation de handicap.

Les activités, réalisées en binôme, sont assez variées : danse, expression corporelle, handi-basket, boccia (sport apparenté à la pétanque), kinball, sarbacane, handi-golf, basket fauteuil, golf...

Rétrospective 2016

Trois sites ont été retenus en 2016, La Valette, le district de Fréjus/Saint-Raphaël et de Draguignan, 170 élèves valides et 170 élèves en situation de handicap, ont pu partager des moments agréables et magiques, pleins de souvenirs.



Stéphane Messi, handipon-giste varois, est champion paralympique et sportif de haut niveau, numéro 8 mondial. Il a commencé à jouer au tennis de table à 11 ans dans le garage de ses parents à Agen, dont il est originaire. En 2003, il s'installe dans le Var et intègre le club de tennis de table l'Olympique Handi TPM.

Sportif de haut niveau



"J'ai débuté dans le sport avec le judo, mais à cause de ma maladie, la myopatie de Bethléem, j'ai dû changer d'activité. Mon choix s'est porté sur le tennis de table, sport très physique, plus technique mais plus accessible. J'arrive à analyser l'impact de la balle, à anticiper. Ce n'est pas la puissance qui fait le jeu gagnant, c'est la tactique. Mon parcours a débuté dans des clubs classiques où j'ai gravi les échelons petit à petit. En 1987, à 15 ans, j'ai intégré l'équipe NI handisport. Ma première sélection en Équipe de France en 1991 et mon premier championnat d'Europe en 1995, m'ont permis d'accéder à une qualification aux Jeux paralympiques d'Atlanta en 1996. J'ai enchaîné avec Sydney, Athènes, Pékin, Londres avec, à la clé, 4 médailles, dont une en or à Athènes en 2004, et une en bronze à Sydney en 2000 en individuel. Mes derniers Jeux paralympiques à Rio, je les ai préparés pendant plusieurs mois. Les épreuves de qualification avaient commencé il y a deux ans. Personne ne peut dire qui va gagner, c'est très serré. J'ai été éliminé en quart de finale par l'Espagnol José Morales García, 3 sets à 1. Au premier tour j'avais réussi une belle performance en battant l'Allemand Jochen Wollmert, double champion olympique en titre. La difficulté réside dans la particularité des balles françaises. Elles sont plus légères, le diamètre et la matière, celluloïd, sont différents de ceux des JO où la balle est plus grosse et en plastique... D'où la difficulté de s'adapter."

Le sport féminin

Femmes et sport, état des lieux



L'accès au sport des femmes évolue lentement dans le Var et en France d'une manière générale. Cinq disciplines sont les plus représentées chez les Varroises : le tennis, le golf, la gymnastique, la danse, l'équitation et le judo (à noter l'UNSS en deuxième position pour les disciplines multisports). On constate que le nombre de licenciées dans le Var, dans les disciplines traditionnellement féminines, sont stables. Entre 2011 et 2015, trois disciplines sont

en nette progression : le rugby avec une augmentation de plus de 60 %, les

licenciées football ont plus que doublé, et la gymnastique enregistre une hausse de 18 %.

La présence des femmes dans le sport que ce soit dans la pratique ou au sein de l'élite sportive, des organes de direction du mouvement sportif (clubs, comités, ligues, fédérations) ou dans les fonctions d'encadrement technique ou arbitral reste nettement en retrait par rapport à celle des hommes. En France, les femmes sont deux fois moins représentées dans le sport malgré une nette progression des licences féminines : plus de 13,43 % entre 2008 et 2012 contre + 5,38 % chez les hommes. Malgré de belles avancées, il reste encore des progrès à accomplir en matière d'égalité femmes/hommes :

- obtenir l'équité dans l'accès au sport,
- valoriser l'engagement des femmes aux fonctions dirigeantes,
- adapter l'offre de pratique sportive aux attentes spécifiques des femmes...

Le sport au féminin en chiffres

44 sportives de haut niveau dans le Var en 2015 :

- dans les catégories jeune, senior, élite, reconversion,
- dans les disciplines d'athlétisme, softball, bowling, danse, sports sous-marins, golf, gymnastique, handball, judo jujitsu kendo, karaté, motocyclisme, natation, rugby, sauvetage secourisme, sport adapté, tir, voile, et volleyball

21 371 femmes licenciées en 2015 :

- tennis : 5 508
- golf : 3 521
- gymnastique : 3 451
- UNSS (sport scolaire) : 6 086
- rugby : 437
- football : 902
- handball : 1 466

534 166 femmes dans le Var au 1^{er} janvier 2015 soit près de 52 % de la population varoise, réparties selon la tranche d'âge :

- 0-14 ans : 81 145 (15 %)
- 15-29 ans : 76 756 (14 %)
- 30-59 ans : 200 684 (38 %)
- plus de 60 ans : 175 581 (33 %)

(source INSEE)



Le sport féminin

L'équipe féminine des "Comanches"



© Grega Valencic

"Le club a été créé en 1988 avec deux sections, baseball et softball. Actuellement, il comptabilise 180 licenciés et a étendu ses actions avec des animations dans les écoles et les forums des associations.

L'équipe féminine fait partie des 10 meilleures équipes d'Europe. Six joueuses ont représenté la France aux Championnats du monde en 2016. Parmi les 17 joueuses, âgées de 17 à 37 ans, sept sont des athlètes de haut niveau évoluant en équipe de France, et une joueuse de l'équipe nationale en Grande-Bretagne.

Le softball reste encore trop confidentiel et nous souhaiterions qu'il soit un peu plus démocratisé. C'est un sport qui allie individualité et esprit d'équipe. En pleine saison, de mars à septembre, les joueuses s'entraînent 8 à 10 heures par semaine à Boulouris à Saint-Raphaël et en salle de sport. L'encadrement et les entraînements sont assurés bénévolement par des spécialistes du softball."

Quelles sont les règles du jeu ?

Elles paraissent compliquées mais, en résumé, deux équipes de 9

Depuis 2007, l'équipe toulonnaise les Comanches évolue dans le Championnat de France de softball féminin. Elle a remporté son 1^{er} championnat de France en 2008 et reste invaincue depuis. En 2015, l'équipe remporte le Championnat d'Europe en Bulgarie. Aujourd'hui, les Comanches cumulent neuf titres consécutifs de championnes de France. Soutenu par le Département, le club joue au niveau européen depuis 2008 et évolue en Ligue des champions depuis 2016. Rencontre avec Céline Lassaingne, coach sportif, Camille Riera, receveuse, et Didier Probst, président de l'association.

joueuses s'affrontent en 7 manches et celle qui marque le plus de points, l'emporte. Chaque équipe joue tour à tour en attaque puis en défense. Une manche s'est écoulée lorsque les deux équipes sont passées une fois en attaque et une fois en défense. Chaque joueuse passe à la batte et en réception.



© Grega Valencic

Softball/baseball, quelles différences ?

Le softball se joue sur un terrain aux dimensions plus petites ce qui le rend plus rapide. La balle est plus grosse, 30 cm de diamètre environ, contre environ 23 cm pour la balle de baseball, et la batte est plus affinée 5,7 cm maximum contre 7 cm pour la batte de baseball. Quant au lancer d'engagement lors du duel lanceur-frappeur, il s'effectue par en dessous, avec un mouvement de rotation appelé "moulinet". Un match de softball compte 7 manches, un match de baseball 9 manches.

Quelles sont les conditions pour jouer au softball ?

Il faut être âgé de 16 ans minimum. On peut le pratiquer sous deux formes : le lancer rapide (fastpitch) et le lancer lent (slowpitch). La région Paca a le premier pôle softball à Boulouris composé de 12 athlètes. La Fédération française regroupe 220 clubs et plus de 12 000 licenciés officiels baseball et softball. Trente et un pays participent actuellement aux Championnats du monde de softball. La puissance des lancers peut atteindre 120 km/h par les femmes et 160 km/h par les hommes."

Les politiques jeunesse

Séjours vacances et sorties scolaires avec nuitées

NOUVEAUTÉ
2016

Partir en colonies de vacances ou en voyage scolaire, c'est le rêve de tous les enfants. Afin d'aider les familles ayant peu de revenus, le Département a lancé **un nouveau dispositif d'aides individualisées** pour permettre à des enfants de participer à des séjours de vacances et à des sorties scolaires avec nuitées.

Le Département peut prendre en charge, en fonction des revenus, de 20 à 80 % du prix du séjour dans la limite d'un plafond de 450 € pour les séjours vacances avec hébergement, et 200 € pour un voyage scolaire avec nuitées.

Séjours vacances avec hébergement, voyage scolaire avec nuitées, les aides sont attribuées en fonction du quotient familial qui doit être inférieur ou égal à 1 050 € et sous réserve de remplir certaines conditions. Toutes les informations sont disponibles sur le dossier de demande d'aide personnalisée.

Ne sont éligibles à ce nouveau dispositif que :

- **les séjours vacances avec hébergement** agréés par la direction départementale de la Cohésion sociale,
- **les voyages scolaires** agréés par la direction départementale des services de l'Éducation nationale du Var.

Contacts : 04 83 95 71 00 et 04 83 95 71 01



Le BAFA et BAFD, une formation pour accéder à un emploi

NOUVEAUTÉ
2016

Le Département du Var verse une prime de 150 € aux jeunes qui souhaitent devenir animateur en accueil de loisir ou en séjour vacances et qui viennent de réussir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Le Département encourage ainsi la réussite professionnelle des jeunes Varois, favorise leur autonomie et les aide à obtenir un premier emploi et un salaire.

Le BAFA et le BAFD, diplômes délivrés par le ministère de la Jeunesse et des Sports, permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en centres de vacances et centres de loisirs.

Conditions d'attribution de l'aide :

- pour le BAFA : être âgé de 17 à 26 ans et domicilié dans le Var
- pour le BAFD : être âgé de 21 à 26 ans et domicilié dans le Var et titulaire du BAFA ou d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions d'animation

Les aides sont attribuées en fonction du quotient familial de la personne ou de sa famille. Ce dernier permet d'évaluer les ressources mensuelles des familles, et de calculer leur participation à partir de deux critères, leurs revenus (salaires, prestations familiales...), et la composition du foyer. En 2016, le plafond du quotient familial est de 1 050 €.

La formation doit être assurée par un organisme habilité par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale. Seuls les diplômes obtenus à compter du 1er avril 2016 sont éligibles.

La prime, si elle est accordée, est versée au bénéficiaire du BAFA ou du BAFD ou à sa famille s'il est mineur.

Contacts : Services des aides individualisées à la jeunesse au 04 83 95 71 00 et 04 83 95 71 01.



Les politiques jeunesse

Var jeunesse séjours vacances, BAFA et BAFD, en chiffres

1^{er} BILAN DU NOUVEAU DISPOSITIF (à la fin décembre 2016)

- Dispositif Var Jeunesse Séjours Vacances

551 aides accordées pour des séjours vacances avec hébergements

140 aides accordées pour des sorties scolaires avec nuitées



Montant des aides en moyenne :

243,32 € pour les séjours de vacances

97,22 € pour les sorties scolaires



- Dispositifs BAFA et BAFD

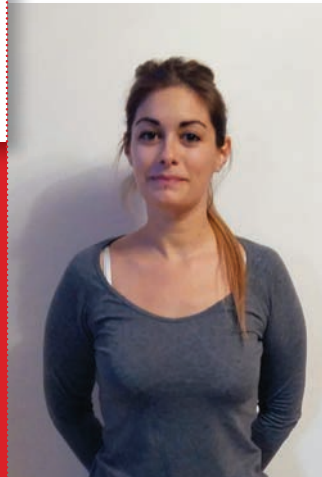
10 aides accordées suite à l'obtention du BAFA ou du BAFD

1 500 € versés correspondant à ces 10 dossiers

Les demandeurs sont âgés de 17 à 19 ans.

A 25 ans, Lisa Iannuzzi a un parcours atypique. Après avoir obtenu un Bac pro Service Accueil Conseil en 2011 et recherché un emploi dans cette branche sans succès, elle décide de passer son BAFD.

Lisa Iannuzzi, bénéficiaire de l'aide au BAFD



J'ai obtenu mon premier emploi grâce au BAFD. Je cherchais un emploi pour l'été et là, j'ai réalisé que c'était vraiment ma voie et que je voulais travailler dans l'animation.

Entre 2012 et 2013, j'ai cumulé plusieurs emplois. Je travaillais à la mairie d'Hyères où je m'occupais d'enfants en périscolaire, mais aussi au centre de rééducation Léon Bérard à Hyères et, pendant les vacances scolaires, au centre de loisirs.

En 2015, j'ai décidé de faire un service civique au Bureau information jeunesse de La Londe-les-Maures en complément d'un emploi d'auxiliaire de vie scolaire dans une école maternelle. Dans la foulée, je me suis inscrite pour passer le BAFD.

Après mes stages obligatoires, j'ai validé mon diplôme en juin 2016 et obtenu l'aide de 150 € du Département. Ce coup de pouce m'a bien aidé dans mon parcours car actuellement, je continue mes formations pour devenir animatrice professionnelle.

Les politiques jeunesse

La bourse d'enseignement supérieur pour l'insertion des jeunes diplômés

Le Département du Var propose des stages d'études sur des sujets en lien avec les politiques départementales en contrepartie d'une **bourse d'enseignement supérieur**.

La bourse d'études supérieures varie de 1 800 € à 3 600 € sur la base de 600 € en début de stage et le solde à la fin du stage. Elle est versée sous réserve du rendu de l'étude et de l'avis favorable du jury.



Les conditions :

- être âgé de moins de 30 ans et être en master 1 ou 2,
- les étudiants ou les parents doivent être domiciliés dans le Var,
- effectuer un stage de 3 à 6 mois sur un sujet d'étude en lien avec les actions du Département du Var.

Pour pouvoir y prétendre, il faut répondre à l'appel à projet du Département sur var.fr ou des secrétariats des facultés.

Le dossier complet doit être transmis au service Actions éducatives du Département, direction des Collèges et Éducation, 1110 Chemin des Plantades – Centre d'Affaires Grand Var Est – bât C – 83130 La Garde

Les candidats sont sélectionnés par les directions du Département en fonction de la qualité du projet d'études. Une convention est alors passée entre l'établissement, l'étudiant et le Département.

En complément de cette bourse, les candidats peuvent bénéficier d'une **gratification versée par le Département** à partir de 2 mois de stage, sous réserve de remplir certaines conditions.

La bourse départementale pour favoriser la scolarité des collégiens

Afin d'alléger la charge des familles pour la scolarisation des enfants, le **Département attribue une bourse départementale aux collégiens externes et une aide à la restauration pour les demi-pensionnaires.**



Budget annuel : 320 000 €.
Plus de 2 500 collégiens
bénéficient de cette aide.

La bourse est accordée aux seuls collégiens externes bénéficiant déjà d'une bourse de l'Éducation Nationale de taux 2 ou 3. Pour les élèves demi-pensionnaires qui bénéficient de la bourse départementale, une aide à la restauration scolaire est attribuée par le Département. Elle représente un euro en moyenne par repas : ce qui permet aux parents de payer un repas complet de qualité 2 € à la place de 3 €.

La direction des Collèges et Éducation (DCE) transmet les dossiers aux chefs d'établissement qui les remettent aux familles pouvant y prétendre. Une fois le dossier complété par les familles et retourné à l'établissement, les services du Département les instruisent et adressent aux familles un courrier de notification.

Les politiques jeunesse

NOUVEAUTÉ
2017

Le Pass "Sport découverte" permet aux jeunes Varois de tester de nouveaux sports à prix réduits

NOUVEAU DISPOSITIF LANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT



À l'automne 2017, le Pass "Sport découverte" permettra aux jeunes de 11 à 15 ans d'accéder à de nombreuses activités sportives de découverte et d'initiation, pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint. Il succède au "Pass temps libre" mis en œuvre sur trois territoires seulement, Provence Verte, Haut Var Verdon et Cœur du var. Le Pass "Sport découverte" s'adresse aux jeunes collégiens sur l'ensemble du département.

A la rentrée scolaire de septembre 2017, le Pass "Sport Découverte" permettra à tous les jeunes collégiens varois de s'initier à de nouvelles disciplines sur différents sites

de pratique. Parmi les sites de pratiques pressentis, on trouve notamment les gymnases et équipements sportifs des collèges, les espaces naturels sensibles départementaux, les sites de pratiques labellisés par la CDESI...

Le public sera informé de la mise en œuvre effective de ce dispositif au moyen d'une campagne de communication au printemps 2017.

Disciplines pressenties :

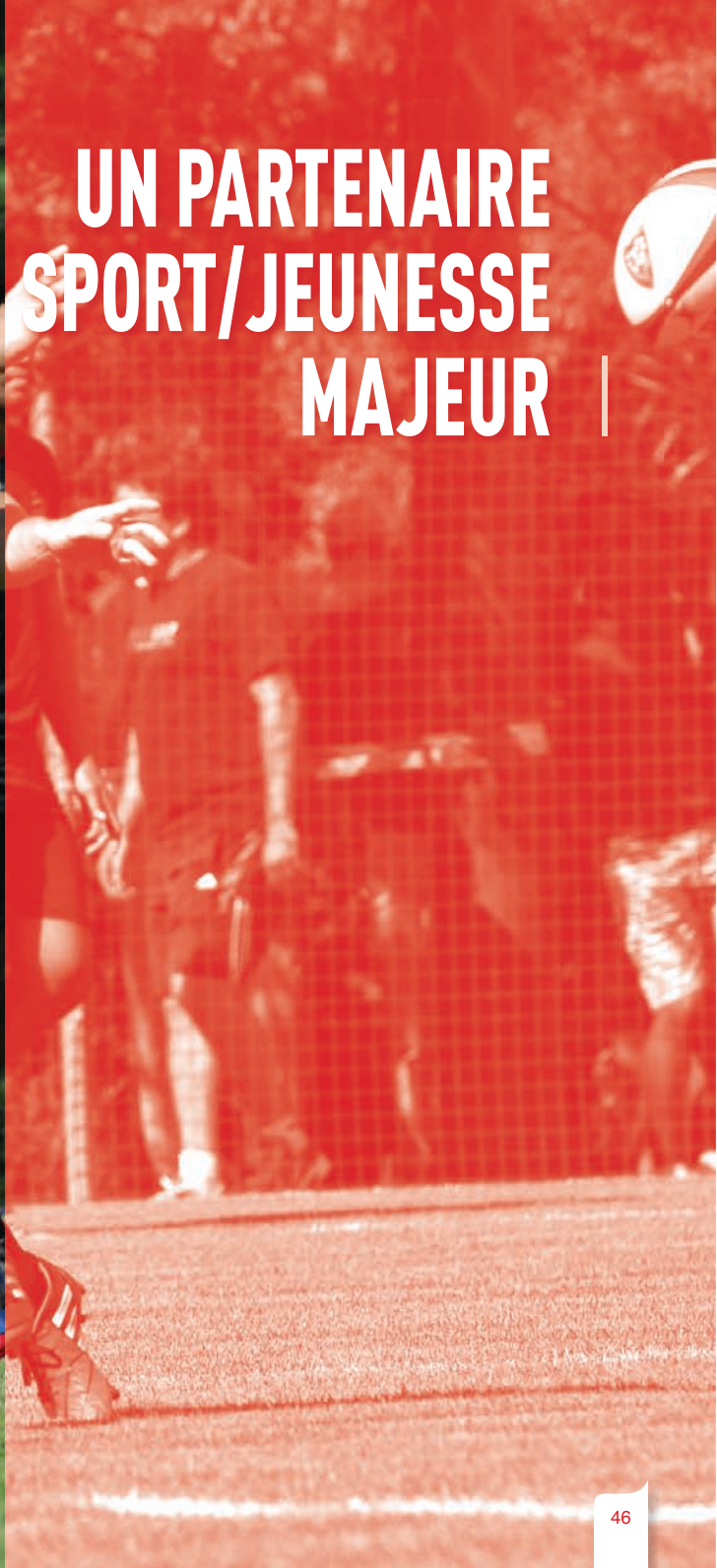
- drones
- rugby à 7, à 5
touch rugby
- futsal, bubble pump,
beach soccer
- trail
- speedminton
- tchoukball
- padel
- beach tennis
- tir nature
- course d'orientation
- dunk, kinball
- softball
- bmx, vtt
- paddle, pirogue
- roller hockey
- aéro boxe





SPORT/JEUNESSE

**UN PARTENAIRE
SPORT/JEUNESSE
MAJEUR |**



L'aide au sport de haut niveau



Les clubs sportifs de haut niveau, symboles de réussite et d'exemplarité, représentent l'excellence sportive et véhiculent une image forte du Var en France mais également à l'international. Ces clubs bénéficient du soutien du Département du Var dans cinq grandes disciplines de sport collectif : rugby, football, basket-ball, volley-ball et handball.

Le sport de haut niveau, l'excellence sportive

Le sport de haut niveau est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par une charte qui consacrent son exemplarité.

- **Code du sport** - articles relatifs au sport de haut niveau
- **Loi du 27 novembre 2015** visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels, et à sécuriser leur situation juridique et sociale

• La charte du sport de haut niveau, instituée par la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

Elle se fonde sur les principes déontologiques du sport :

- avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie : respect, loyauté, intégrité, solidarité et tolérance,
- des valeurs fondamentales : être ouvert et accessible à tous, favoriser l'égalité des chances, la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport et refuser toute forme de discrimination,
- l'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.

L'aide au sport de haut niveau

Les clubs sportifs de haut niveau, ambassadeurs du Département

Sont considérés comme clubs élite, les clubs sportifs qui évoluent sur les 3 premiers niveaux de championnats nationaux des 5 grandes disciplines de sports collectifs : rugby, football, basket-ball, volley-ball et handball. Pour la saison 2016/2017, 10 clubs font partie des clubs élite.

Les clubs sportifs évoluant en 4^{ème} et 5^{ème} niveaux nationaux dans les cinq grandes disciplines de sport collectif sont considérés comme des clubs de haut niveau.

23 clubs sportifs de haut niveau sont recensés pour la saison 2016/2017.

Le Département du Var soutient financièrement les clubs élite et haut niveau au moyen :

- de subventions pour le projet associatif ;
- de subventions pour la réalisation de missions d'intérêt général (MIG) ;
- d'achats de places de matches ;
- d'achats de prestations de communication.

Les sportifs de haut niveau dans le Var

Un sportif de haut niveau est inscrit sur la liste de haut niveau du ministère chargé des sports comprenant 4 catégories : Élite, Senior, Jeune et Reconversion. L'inscription est annuelle et permet d'identifier les sportifs constituant les équipes de France ou susceptibles de les rejoindre.

En 2015, 116 sportifs de haut niveau évoluent dans le Var : 44 femmes et 72 hommes, 14 élites, 38 seniors, 60 jeunes, 4 en reconversion.

En PACA, 688 sportifs représentant 112 disciplines sont reconnus de haut niveau (nov 2016 – source DRDJSCS PACA).

NOUVEAUTÉ
2017

Une prime à la performance et à l'excellence pour les sportifs et clubs de haut niveau

Une prime à la performance est actuellement en cours de réflexion. Les athlètes amateurs âgés de 12 à 25 ans pratiquant un sport individuel ou collectif et les clubs sportifs pourraient ainsi être aidés par le Département en fonction de leurs résultats sportifs.

Ces primes à la performance pourraient être remises à l'occasion d'une grande soirée festive permettant de mettre en valeur et d'honorer les jeunes Varois titrés.

Élite du handball varois, Toulon Saint-Cyr Var Handball (TSCVH) est né de la fusion de deux clubs, Toulon et Saint-Cyr, en 2005. Le club compte 350 licenciés répartis en 15 équipes. Dès 2010, l'équipe féminine remporte le Championnat de France, titre suprême, et devient une référence dans le handball féminin. En 2011 et 2012, elle remporte la Coupe de France. Rencontre avec Thierry Oelker, directeur du Développement du TSCVH.

Toulon Saint-Cyr Var Handball



"Outre l'équipe professionnelle élite féminine de handball qui joue en D1, le club, soutenu par le Département, est composé d'un centre de formation, d'une équipe réserve en N1, et des équipes jeunes inscrites dans toutes les compétitions nationales. L'équipe élite est composée de 20 joueuses, des internationales mais aussi des jeunes varoises issues de notre centre de formation, reconnu comme une très bonne école. À noter, quelques joueuses formées au centre passent pro, ce qui est très rare. Nos entraînements ont lieu à Saint-Cyr, Vert Coteau, ou au Palais des sports à Toulon et tous les matches à domicile se jouent au Palais des sports. Nous avons la chance de travailler avec Guillaume Gille, handballeur professionnel multi-médaillé. Il est co-entraîneur de l'équipe de France masculine. Aujourd'hui, il intervient en tant que consultant sportif au TSCVH et apporte son aide au développement du club tant au niveau sportif que dans la relation avec les partenaires. Le TSCVH réunit 1 700 supporters et défend l'image du Var. Nous bénéficions d'une médiatisation très importante, ça ne nous empêche pas de nous impliquer dans la vie locale à travers des ateliers ou manifestations organisées en partenariat avec le Département ou des actions croisées avec d'autres clubs sportifs. De grandes chaînes sportives ou la presse locale diffusent régulièrement les matches. Nous poursuivons notre projet d'installer le club dans le top 5".

L'aide au sport de haut niveau

L'Entente Gymnastique Trampoline Seynoise



Lucien Viviani, entraîneur de trampoline depuis plus de 30 ans, est le président de l'association "Entente Gymnastique Trampoline Seynoise". Originaire de Toulon, il a commencé au club de trampoline toulonnais pour apprendre à faire des plongeurs et a tout de suite accroché à cette discipline. En 1975, le club s'installe à La Seyne-sur-Mer. Compétiteur, entraîneur, responsable technique puis président, il a permis à l'association de monter 10 fois sur des podiums et de remporter 4 titres de champion de France.

"Aujourd'hui, les critères sont plus précis qu'auparavant pour participer à des championnats, et compte tenu des coûts financiers des déplacements, l'association se bat pour rester à son plus haut niveau et obtenir des partenariats avec les structures publiques et privées. On fait des choix par rapport à nos moyens financiers. Les entraînements de trampoline sont réalisés par 10 entraîneurs bénévoles au complexe municipal Lery à La Seyne-sur-Mer depuis 2010. Le bâtiment a été conçu en étroite collaboration avec la commune et aménagé pour la pratique de l'escalade, du trampoline et du tennis de table. La structure permet l'apprentissage de figures avec des longes ainsi que des acrobaties plus complexes. Cette salle, je me suis battu pendant des années pour l'avoir. C'est une des meilleures salles de France et la seule salle d'association de trampoline. Elle permet de garder les jeunes, ici, dans le Var. L'aide du Département a participé à l'achat de trampolines, de toiles de remplacement et de protections pour les trampolines des tout-petits".



Plus de 100 jeunes sont inscrits au club seynois dès 5 ans et jusqu'à 21 ans. Il n'existe pas de morphologie type chez les trampolinistes. La taille idéale se situe entre 1,60 m et 1,80 m et permet d'allier vitesse de rotation et dynamisme. Les meilleurs s'entraînent jusqu'à 6 fois par semaine, soit environ 15 heures sachant qu'à côté, il y a tout un travail pour être au haut niveau, course, vélo, musculation, régime surveillé. Le trampoline demande beaucoup d'entraînement pour être au haut niveau".

L'espace trampoline du complexe seynois représente une surface de 650 m² dont une salle de 620 m² avec des plateaux sportifs, 3 vestiaires, des bureaux et une salle de stockage. Il permet d'accueillir les scolaires et les associations.

Il est composé de :



- 4 trampolines de compétitions entourés de tapis aux normes internationales et 2 trampolines encastrés au sol



- 3 trampolines sécurisés pour les enfants

- 1 tapis et des appareils pour les échauffements

- une télévision et une caméra pour l'enregistrement des entraînements.



Le Club a un beau palmarès avec 3 sportifs de haut niveau, Léa Marques, Mikaël Viviani et Alexis Chevalier, ainsi que plusieurs champions de France et régionaux.

L'aide au sport de haut niveau

La soirée des champions pour le sport de haut niveau

NOUVEAUTÉ
2017



Mettre en valeur les sportifs varois titrés, les honorer à l'occasion d'une grande soirée festive en présence du public, le Département lance en 2017 une grande soirée des champions qui aura lieu tous les ans en octobre. L'animation est assurée par de jeunes talents varois, évoluant dans le domaine de la culture.



L'élite sportive varoise à la rencontre des jeunes

Entraînements délocalisés, initiations sportives, rencontres avec les sportifs professionnels... Les jeunes Varois échangent avec les sportifs dans le cadre des Missions d'intérêt général (MIG).

Le Département, en partenariat avec les clubs varois de sport collectif, met en place de nombreuses actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion en direction de jeunes, appelées Missions d'intérêt général (MIG). L'objectif est de créer de la proximité avec les Varois, sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport, au respect des règles et des autres. Ces actions, réalisées tout au long de la saison sportive, sont animées par les grands clubs sportifs varois tels que **le Rugby Club Toulonnais**, **le Saint-Raphaël Var Handball**, **le Toulon Saint-Cyr Var Handball**, **Hyères Toulon Var Basket**, et **l'Association Sportive Saint-Raphaël Var Volley-Ball**.

Qu'est-ce qu'une MIG ?

Une MIG est un dispositif lancé en 2008 et régi par le code du sport (articles L-113-2 et R 113-2). Concrètement, il s'agit d'entraînements délocalisés, de cycles d'initiation, de conférences-débats, d'ateliers éducatifs et pédagogiques en direction des jeunes Varois, et notamment les enfants pris en charge par le Centre départemental de l'Enfance, par un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile, par un institut médico éducatif. Les sportifs partagent avec le jeune public leur passion du sport, ses valeurs et ses applications dans la vie quotidienne : respect, loyauté, fair-play, maîtrise et dépassement de soi, plaisir de jouer, hygiène de vie et diététique.



Le soutien au développement du sport sur les territoires

L'aide à la structuration du sport dans le Var



- **Le Comité départemental olympique et sportif (CDOS), premier réseau associatif du Var au service du sport**

Faire connaître les différents sports pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, promouvoir les territoires, le sport-santé, l'éthique et le fair-play, le bénévolat, favoriser la pratique des personnes socialement isolées, former, conseiller, accompagner les clubs et comités sportifs départementaux dans la gestion de leur structure : voilà les missions du CDOS.

La structure, principal partenaire sportif du Département, s'adresse à tous les sportifs et bénévoles varois.

Le CDOS, c'est :

- **74** comités sportifs dans le Var
- **400** dirigeants bénévoles
- **Plus de 2 200** associations sportives
- **40 000** dirigeants bénévoles
- **Plus de 227 000** licenciés sportifs

• Les Trophées du sport collectif, la reconnaissance des meilleures équipes varoises

Chaque année, le Département et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) récompensent le sport collectif à l'occasion d'une cérémonie qui regroupe les meilleures équipes sportives de jeunes de moins de 21 ans.

Cette remise des trophées met à l'honneur les meilleures équipes varoises de rugby, de basket, de handball, de volley-ball et de football.

Les équipes sont sélectionnées par les dirigeants départementaux.

Les Trophées encouragent les jeunes sportifs de moins de 21 ans, fille ou garçon. Ils valorisent leur travail, leurs résultats, leur persévérance et leur courage.



La soirée s'articule autour de deux temps forts. Tout d'abord, des rencontres et des échanges entre les jeunes sportifs et des joueurs professionnels invités, et des jeux de questions-réponses. Sont abordés des thèmes comme les valeurs du sport, le parcours d'un joueur professionnel, ou l'après carrière.

La deuxième partie de soirée est clôturée par la remise de trophées aux sportifs.

Les plus grandes équipes varoises de sport collectif sont présentes :

- Rugby Club Toulonnais
- Hyères Toulon Var Basket
- Toulon Saint-Cyr Var Handball
- Saint-Raphaël Var Handball
- Association Saint-Raphaël Volley-ball

Le soutien au développement du sport sur les territoires

L'aide à la structuration du sport dans le Var (suite)

NOUVEAUTÉ
2017

• Le Département, partenaire des comités sportifs départementaux

L'offre sportive varoise est riche avec près de 60 disciplines sportives pratiquées.

Les comités départementaux de chaque sport structurent la pratique locale et fédèrent les clubs varois sur l'ensemble du département.

Leur rôle ? Informer, former, développer les clubs, sélectionner des jeunes pour les grandes compétitions et détecter les futures athlètes.

Le Département du Var intervient à plusieurs niveaux :

- Une aide départementale forfaitaire versée en fonction du nombre de licenciés du comité.
- Une aide spécifique complémentaire pour la réalisation d'un programme d'actions annuel en lien avec les objectifs départementaux.



Repères :

74 comités existent dans le Var avec 5 disciplines les plus représentées :

- Rugby : 8 542 licenciés
- Golf : 9 489 licenciés
- Équitation : 10 303 licenciés
- Football : 16 029 licenciés
- Tennis : 19 436 licenciés

• L'accompagnement des clubs sportifs, vers une labellisation de leurs activités

Le Département du Var soutient les clubs sportifs qui souhaitent obtenir un label fédéral pour proposer aux Varois des prestations sportives de qualité, tant en termes d'encadrement que d'équipements sportifs, et garantir une pratique dans les meilleures conditions de sécurité.

Plusieurs critères sont pris en compte par les fédérations pour l'attribution du label :

- le niveau d'encadrement,
- l'agrément "jeunesse et sport",
- la sécurité,
- Un effectif minimum de jeunes pratiquants.



**LABEL
FEDERAL**



Le soutien au développement du sport sur les territoires

Portrait d'un
champion,
Rouabhia
Badreddine

“Tous égaux par le sport”, c'est la devise de Rouabhia Badreddine, ancien champion d'Europe de full contact. Compétiteur de haut niveau, plusieurs fois champion d'Europe, champion de France, aujourd'hui entraîneur, manager de l'association des Jeunes sportifs raphaëlois et organisateur de combats, Baddri est une référence. L'association qu'il a créée en août 1996 est soutenue par le Département du Var.

“J'ai monté ce club par amour pour le sport. Des disciplines comme le full contact, kickboxing, KI ou pancrace (kick japonais) sont ouvertes à tous. L'argent ne doit pas être une barrière à la pratique sportive. Si les familles ont peu de moyens, je trouve toujours des solutions, d'autres formes de participation. L'aide départementale me permet d'accueillir plus de jeunes, d'organiser des stages... La force du club réside dans la qualité des entraînements, mais également dans le prix d'adhésion. On travaille avec les enfants en difficulté de Saint-Raphaël, avec les gamins des quartiers, les centres sociaux. La salle de sport d'une superficie de 500 m² est mise à disposition par la mairie de Saint-Raphaël. Elle est équipée d'un rail avec une dizaine de sacs, un ring pour les compétitions, une aire de tatami, une cage pour ceux qui font du sol. En compétition ou en loisir, on a tous les niveaux et tous les âges chez nous : de 4 à 81 ans. Avec près de 280 adhérents, 9 entraîneurs tous bénévoles, des entraînements tous les soirs, des compétitions en France et à l'étranger, des stages d'arbitrage, des séjours sportifs, un gala sportif, le club tourne à plein régime. On a



un super palmarès avec des championnes comme Amel Dehby, championne du monde de KI en 2012, Mallaury Kalachnikoff, médaille d'or aux championnats du monde junior 2014, ou Corentin Jallon, champion du monde 2014 en boxe thaï. J'ai un gros relationnel avec les joueurs, je suis très dur. Mes athlètes savent que je donnerais tout ce que je peux, si eux me donnent ce que je demande.”



Le soutien au développement du sport sur les territoires



COMPÉTITIONS NAUTIQUES DE HAUT NIVEAU

/ Hyères

- Régate de croiseurs en janvier
- Challenge de la Rade de janvier à mars
- Course de voiliers, Interfigue Optimist en mars
- Coupe du Monde de voile Olympique « ISAF Sailing World Cup - Hyères » en avril/mai*
- La semaine de Porquerolles en mai
- La Porquerollaise, course d'Océan Racing en pirogue Polynésienne traditionnelle en juillet*
- Championnat d'Europe de voile en septembre
- Championnats France windsurf, Grand prix de l'Almanarre en octobre
- Grand Prix de l'Almanarre, Championnat de France windsurf longue distance en octobre
- Championnat France de kitefoil en octobre à l'Almanarre
- Handikite, 3 jours ouverts aux personnes handicapées en octobre
- Voiles de Traditions – Beaux Vieux gréements en octobre
- Championnat de France de Monotypes en novembre
- Régate Hyères Open Fast, Skiffs et catamarans en octobre

/ Toulon

- Régate les voiles de Toulon en juin
- Course de pirogues "Almanarre Toulon" sur les plages du Mourillon en septembre
- Louis Vuitton America's cup World series en septembre*

/ Saint-Tropez

- Les voiles de Saint-Tropez en septembre
- Course de régates, la Giraglia Rolex Cup, en juin

/ Cavalaire

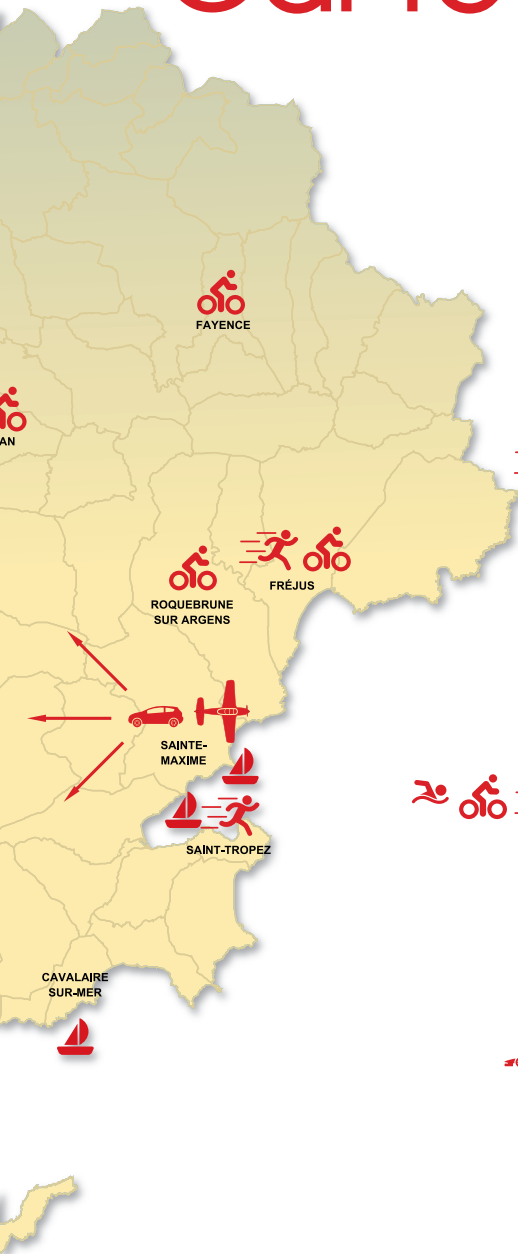
- Cavaleau Jet : courses, épreuves Offshore, championnat de France d'endurance, open et animations à terre en septembre
- Compétition européenne Flyboard en juin

/ Sainte-Maxime

- Championnat France de Jet vitesse en avril
- Compétition de paddle, the sup race cup international mediterranean trophy



Carte / Les rendez-vous sportifs du Var



• Dans tout le Département - Semaine Varoise de la randonnée pédestre en septembre



• Draguignan - Tour Cycliste International du Haut Var Matin, en février (villes traversées : Draguignan, Le Cannet, Saint Paul en forêt)*
 • Fréjus - Roc d'Azur, courses VTT, en octobre
 • Hyères - Championnats de France de cyclisme sur piste au vélodrome de Costebelle : rendez-vous annuel des meilleurs cyclistes en juillet
 • Toulon - Montée cycliste du Faron en mars
 • La Londe les Maures - la "Maurin des Maures" en avril : Randonnée VTT dans le massif des Maures
 • Haut Var Verdon - Les boudes du haut Var, course cycliste en février*
 • Fayence - Etape Paris Nice à vélo en mars*
 • Rians/Roquebrune-sur-Argens - Epreuve internationale vélo sur route en février*



• Saint-Tropez - Saint-Tropez Classic, course pédestre en octobre
 • Toulon - Marathon Ekiden de Toulon et course pour les enfants en mars
 • Toulon - Montée pédestre du Faron en avril
 • Toulon - Foulée des Gazelles en octobre
 • Le Pradet - Course pédestre Marche Bleue et course des 2 collines, la colle noire au Pradet en septembre
 • Six-Fours, Toulon, La Crau, Rocbaron, Draguignan, Fréjus Les cross de district en novembre*
 • Hyères - Le cross départemental en novembre*



• Toulon - Course nature des 3 Forts de Toulon le 1^{er} mai
 • La Londe les Maures - Course nature la "DIX VINS" : courses, marathon nature ou marathon des vins en novembre
 • Haut Var Verdon - Ultra trial « Verdon Canyon Challenge » : course nature classée parmi les plus belles au monde en juin*



• Toulon - Triathlon en mai
 • Haut Var Verdon - Triathlon « Natureman du Verdon » en octobre*



• Régusse/Bauduen - Course d'orientation Haut Var Verdon en mars (Parc naturel régional du Verdon)



• Sainte-Maxime - Free Flight : meeting de voltige aérienne en octobre



• Sainte-Maxime - Rallye du Var en novembre*



• Le Castellet - Grand Prix de Formule 1 (2018)*

* Subventionné par le Département

L'aide à l'équipement sportif des partenaires

Le Département accompagne au quotidien la construction et l'aménagement des équipements sportifs et jeunesse. Il soutient les projets d'investissements de proximité, permet aux communes ou à leur groupement d'offrir aux enfants, aux écoles et aux associations sportives des équipements adaptés à leurs besoins et sécurisés.

Le soutien aux communes et intercommunalités

Le Département soutient activement les projets de :

- construction ou d'aménagement d'équipements sportifs,
- construction ou d'aménagement de centres de loisirs.

• Les critères d'aide

Depuis mars 2016, le Département a fixé sa nouvelle politique de soutien pour des communes et intercommunalités. Il intervient sur les études (montant hors taxe des honoraires et des frais d'architecture), les travaux de construction ou d'aménagement, les acquisitions immobilières (frais de notaire inclus), le mobilier ou matériel.

• Un espace "subvention" simple et sécurisé en ligne

Le Département a dématérialisé la procédure de demande de subvention en investissement émanant des communes et des intercommunalités.

Un espace "subvention" en ligne permet la saisie et la transmission dématérialisée des demandes de subvention. Il est accessible via la plate-forme [teleservices.var.fr/accueil](https://www.var.fr/accueil).





• **La procédure :**

- création de compte sur teleservices.var.fr/ac-cueil et obtention d'un mot de passe
- connexion avec le compte utilisateur et saisie du dossier
- transmission de la demande de subvention dématérialisée

L'application répond à un certain nombre de questions :

- Est-ce que l'aide sollicitée rentre dans les critères d'éligibilité du Département ?
- Quand déposer la demande d'aide ?
- Comment être informé de l'avancement d'un dossier de demande de subvention ?
- Comment être assisté en cas de difficulté dans la procédure ?

Les équipements varois co-financés par le Département

3 812 équipements sportifs recensés dans le Var

(source Ministère en charge des sports - RES (28/10/2016))

14 sites sportifs créés, aménagés ou rénovés en 2016

16 sites sportifs rénovés en 2015



49 associations aidées financièrement

(Participation au financement de programme d'investissement en matériels en 2015)

L'aide à l'équipement sportif des partenaires

Un stade aux normes à Belgentier



En 2016, le Département a soutenu la commune de Belgentier pour rénover le stade avec l'installation d'un gazon synthétique et la mise aux normes de l'éclairage. Rencontre avec Jacques Fondacci, secrétaire général de la commune de Belgentier.

“Le stade était devenu impraticable et dangereux avec des problèmes de revêtement et des problèmes d'éclairage. Les enfants étaient contraints de jouer sur un parking en goudron à côté de l'école.

La commune a décidé de réaliser des travaux pour accueillir les scolaires et les associations tous sports confondus.

L'objectif était de pouvoir organiser de nouvelles activités pédagogiques, et de mettre aux normes le stade avec des éclairages et une pelouse synthétique plus confortable.

Les travaux ont commencé dès que les financements ont été obtenus. Deux mois ont été nécessaires pour les mener à bien.

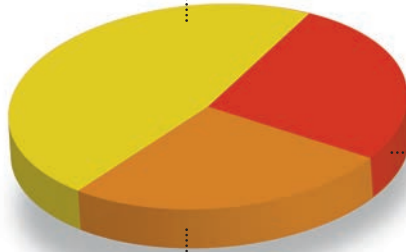
Aujourd'hui, les éclairages ont été normalisés avec des poteaux de 18 mètres, la pelouse refaite avec un traçage permettant toutes les activités, football, rugby, baseball. Au niveau fonctionnel, c'est une opération très positive, qui permet à plus de gamins de pratiquer les activités sportives. Sans le financement du Département, l'opération n'aurait pu être réalisée sur le budget communal.”

Exemple de financements

Un budget prévisionnel a été soumis au Conseil municipal

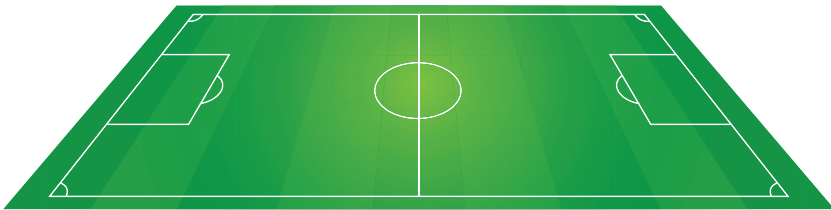
Coût prévisionnel HT de l'opération : **453 526 €**

Participation de l'État, Fédération française de football,
Région PACA :
213 686 €



Participation
du Département :
120 000 €

Participation de la commune
et de l'intercommunalité :
119 840 €



Caractéristiques du projet :

- La pelouse synthétique dispose d'un **système de drainage avec aspersion**, ceci permet à la pelouse d'être arrosée uniformément et de faciliter l'évacuation des eaux.
- Entretien simplifié : **arrosage** avant les matchs, **brossage** tous les 15 jours.
- **Traçage réalisé** pour l'accueil de toutes les activités.
- **Durée d'amortissement** sur 15 ans.

L'aide à l'équipement sportif des partenaires

L'aide à la construction et à l'équipement des gymnases

28 gymnases ont été réalisés par le Département entre 2004 et 2015, et quatre le seront d'ici 2020. En partenariat avec **les communes et intercommunalités, le Conseil départemental construit et aménage des gymnases** à proximité des collèges pour permettre aux élèves mais aussi aux associations de pratiquer les disciplines sportives les plus variées : escalade, futsal, tennis, handball, basketball, badminton.



Les communes ou intercommunalités et le Département travaillent conjointement à l'élaboration des projets de construction.

Les terrains sont cédés gratuitement par les communes au Département qui effectue les travaux de construction du gymnase en fonction d'un programme type. Les équipements réalisés sont gérés par la commune ou l'intercommunalité.

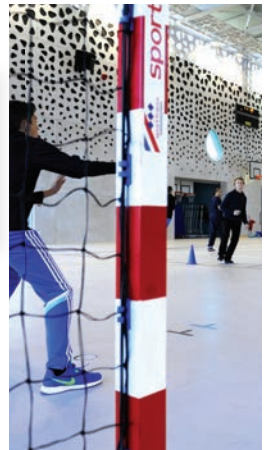
Les communes peuvent compléter ces travaux avec d'autres installations, en fonction de leurs attentes et besoins : logement de gardien, vestiaire, salle de réunion.

Le coût de la construction d'un gymnase est en moyenne de 18 millions d'euros. Cette somme varie en fonction de la capacité d'accueil et des équipements.

À titre d'exemple, l'un des derniers gymnase, construit à Vinon-sur-Verdon, dispose d'une superficie de 2 500 m² et est équipé de plusieurs salles de sport : salle omnisport, salle de danse et d'arts martiaux, salle de gymnastique. Des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ont été installés ainsi qu'une toiture végétalisée.



28 
gymnases réalisés
 entre 2004 et 2015



L'aide à l'équipement sportif des partenaires

L'aide à l'achat de matériel sportif

NOUVEAUTÉ
2017

Les comités et clubs sportifs peuvent bénéficier d'une aide départementale pour l'achat de matériels et équipements indispensables à la pratique sportive.

Le Département est intervenu pour l'acquisition de différents types de matériels en faveur de diverses disciplines sportives : achats de buts, tatamis...



À compter de 2017, la collectivité envisage de réorienter ses interventions dans ce domaine en privilégiant notamment les programmes d'investissement pluriannuels en lien avec les objectifs départementaux et le projet sportif du club.

Cinq titres de Champion de France, cinq titres de Coupe de France : le palmarès du club Hyères handibasket représente une belle image du handicap gagnant. L'équipe Hyères handibasket (HHB), soutenue par le Département, évolue en National 1A depuis de nombreuses années. Elle regroupe 8 sportifs, âgés de 25 à 35 ans, à l'exception d'un joueur âgé de 58 ans, un coach sportif et 8 bénévoles. Quatre des joueurs sont en équipe de France. Les joueurs sont majoritairement des accidentés de la route. Rencontre avec Yvan Cuenca, trésorier du club.

Des fauteuils pour le Hyères handibasket

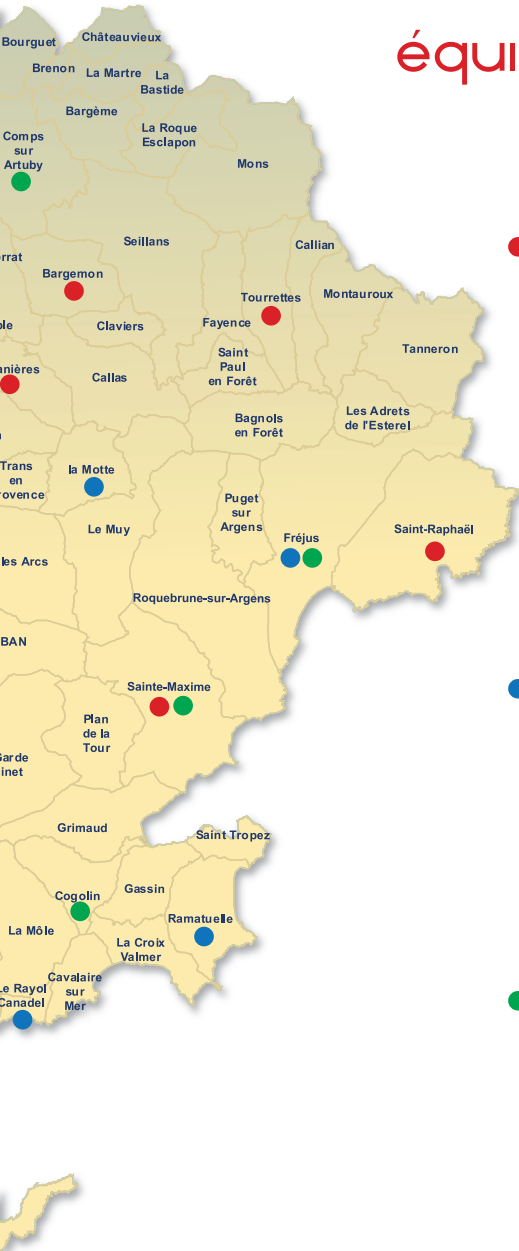


"À Hyères, l'handibasket existe depuis les années 80. Les règles sont exactement les mêmes que pour le basket valide avec certaines adaptations liées à l'utilisation du fauteuil, le même terrain et la même hauteur de panier. C'est d'ailleurs ce qui rend ce sport si impressionnant.

En moyenne, chacun de nos match rassemble près de 200 personnes au gymnase des Rougières. Le "basket en fauteuil" demande des qualités physiques et de concentration très importantes. Cette discipline s'adresse aux personnes en situation de handicap touchant à minima la partie inférieure ou supérieure du corps : paraplégie, poliomyélite, amputation.

Les particularités du handibasket sont simples, la reprise de dribble est autorisée et les contacts avec l'adversaire aussi dans la limite où ils ne nuisent pas à l'intégrité physique. Le fauteuil est considéré comme une partie intégrante du joueur. Un fauteuil spécifique est nécessaire pour évoluer en toute sécurité pour les basketteurs. Il s'agit d'un fauteuil avec des roues inclinées et une main courante, un cadre rigide à 3 ou 4 roues arrières pour éviter les bascules avec une hauteur d'assise et de cale-pieds réglementée. Un fauteuil coûte environ 8 000 €. Le Département du Var a permis au club d'acheter de tels fauteuils roulants."

Carte / Les équipements sportifs financés par le Département



● 2016 :

- Belgentier : création d'un stade en gazon synthétique et d'un éclairage
- Cotignac : rénovation des vestiaires et revêtement de la surface du terrain de football
- Sainte-Maxime : création d'un terrain multi sports type city stade
- Figanières : création d'un espace fitness de plein air
- Le Beausset : terrain d'honneur du stade de rugby et aménagement du city park
- Syndicat mixte de la base de loisirs du circuit automobile du Var : études préalables et travaux préparatoires au réaménagement des espaces extérieurs et mise en accessibilité du site
- Communauté de communes Pays de Fayence : éclairage du stade de Tourrettes
- Montmeyan : aménagement de l'espace prouhomme par l'ajout d'équipements sportifs au plus près de l'école
- Bargemon : aménagement d'une base de loisirs
- Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée : mise aux normes du sol sportif du palais des sports
- La Celle : construction d'un équipement sportif (terrain de foot et skate park)
- Toulon : travaux de décompactage, éclairage et arrosage sur des équipements sportifs et rénovation globale de la pelouse synthétique du stade Mercheyer
- Villecroze : remise aux normes du terrain des sports et nouvelle aire de jeux pour les scolaires

● 2015 :

- Pierrefeu : réalisation d'un complexe sportif
- Ramatuelle : aire jeu synthétique
- Six-Fours : mise conformité court tennis
- La Motte : terrain multi sports, création street work out (parcours muscu acrobatique et santé), rénovation d'un multi sports
- Hyères : aménagement des tribunes
- Le Luc : Syndicat mixte base loisirs circuit auto du Var / système vidéo protection
- Fréjus : Travaux sur complexes sportifs
- La Seyne-sur-Mer : réhabilitation court tennis
- Tourtour : réhabilitation centre loisirs
- Le Rayol Canadel : terrain sports salle omnisports
- Vinon-sur-Verdon : travaux sur équipements sportifs
- Artigues : travaux sur équipements sportifs et aménagement d'un équipement multi sports
- Tourves : création et implantation d'un mini city

● 2014 :

- La Farlède : terrain de football du nouveau complexe sportif
- Tourves : création et aménagement du plateau sportif et aire jeux école municipale
- Saint Antonin : éclairage terrain multisports
- Ginasservis : travaux piscine
- Communauté communes Comté de Provence : centre nautique couvert
- La Seyne-sur-Mer : parcours sportif
- Sainte-Maxime : réhabilitation pelouse stade
- Barjols : travaux rénovation piscine
- Sainte-Anastasia : travaux rénovation court tennis et création parcours santé
- Salernes : aires de jeux sportives
- Saint-Cyr : requalification stade
- Comps-sur-Artuby : réhabilitation terrain jeu boules
- Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée : éclairage salle palais sports
- Toulon : création d'un quart de virage du stade Mayol
- Cogolin : aire de glisse skate park

L'aide à l'insertion et à la protection de la jeunesse

La politique Sport/Jeunesse, si elle est concentrée principalement autour de la direction dédiée, l'est également à travers des actions mises en œuvre par les autres directions : la direction territoriale Sociale et la direction de l'Enfance, la direction des Transports, et la direction Var Europe. Cette politique s'articule autour des actions suivantes : l'autonomie, la recherche d'emploi et la protection des jeunes, l'aide à la mobilité européenne, le transport des élèves et étudiants handicapés. Les principales missions sont les suivantes :

- **Autonomie des jeunes** : direction territoriale Sociale
- **Protection et insertion des jeunes** : direction de l'Enfance
- **Aide à la mobilité européenne** : direction de Var Europe
- **Transport des élèves et étudiants handicapés** : direction des Transports

Autonomie des jeunes

• Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Avec le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le Département accompagne les jeunes de 18 à 25 ans ou les mineurs émancipés en difficulté.

Qu'est ce que le FAJ ?

- un accompagnement socio-professionnel par un référent du service social du Département,
- un secours temporaire pour faire face à un besoin urgent ou mensuel. Il peut s'agir soit d'une aide ponctuelle, soit d'une aide mensuelle pendant 4 mois maximum. L'attribution des aides est fonction du quotient social du jeune ou de sa famille. L'allocation mensuelle est soumise à la signature d'un contrat liant le jeune à son référent et qui définit les objectifs de l'accompagnement (mission locale, service social départemental...).

Pour le demander, le jeune doit s'adresser à son référent social qui lui proposera la mise en place d'un accompagnement et/ou l'attribution d'aides financières.

Le fonds d'aide aux jeunes, repères

En 2016, le Département a versé :

- 1 500 aides mensuelles,
- 2 366 secours d'urgence.

• Le fonds de solidarités pour le logement (FSL)

En cas de difficultés financières dans l'accès ou le maintien dans un logement, le Département du Var aide les jeunes via une subvention et/ou un prêt sans intérêt. Il propose aussi des mesures d'accompagnement social.

Sont concernées :

- les personnes qui entrent dans un logement locatif ou un foyer, et qui ont des difficultés à assumer les frais liés à leur installation,
- les personnes qui occupent régulièrement leur logement et qui ont contracté des dettes de loyer, des impayés de charges locatives, d'assurances habitation ou d'énergies.



Le fonds de solidarités pour le logement, repères

En 2016, le Département a versé en direction des jeunes de 18 à 25 ans :

- 322 aides à l'accès au logement,
- 283 aides à l'énergie,
- 22 aides pour le maintien dans le logement.

L'aide à l'insertion et à la protection de la jeunesse

La mobilité européenne

• La bourse de mobilité, un coup de pouce du Département

Le Département soutient la mobilité des étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage à l'international. Pour les étudiants varois de niveau Master 1 souhaitant tenter cette expérience, **une bourse de mobilité de 500 €**, venant en complément du dispositif du programme européen Erasmus + peut être attribuée.



Le Département du Var a largement contribué à la dynamique européenne en favorisant les départs de jeunes étudiants.

Pour y prétendre, les étudiants doivent remplir les critères suivants :

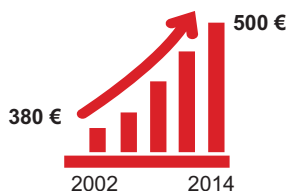
- justifier d'une résidence dans le Var, ou à défaut l'un des deux parents,
- avoir un niveau "Master 1" et être inscrit dans l'un des trois établissements varois, signataires de la charge Erasmus + : l'Université Sud Toulon Var (USTV), l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN) ou l'école supérieure d'art et design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM),
- être titulaire d'une convention d'échange inter universitaire (contrat Erasmus "learning agreement") dans le cadre d'une poursuite d'études ou d'une convention de stage tripartite,
- effectuer le cursus universitaire ou le stage sur une durée d'au moins deux mois consécutifs,
- retourner la demande d'aide financière à la Direction Var Europe du Département.

La mobilité des jeunes en Europe, repères

Le Département a financé entre 2006 et 2014, le départ de 615 étudiants, ce qui représente **246 000 €**.

Évolution de l'aide à la mobilité

2002 à 2007 : 380 €
2007 à 2014 : 400 €
depuis 2014 : 500 €



Transport des jeunes handicapés

• L'aide aux transports scolaires pour les élèves et étudiants handicapés



Le Département prend en charge le transport scolaire entre la résidence familiale de l'élève ou de l'étudiant et son établissement scolaire.

Le transport est assuré en période scolaire et suivant le calendrier scolaire défini par l'Inspection académique. Le Département détermine le transport le plus adapté au vu de l'avis médical de la MDPH relatif à l'incapacité pour l'élève ou l'étudiant d'emprunter les transports en commun et des contraintes techniques et/ou organisationnelles liées à son handicap. Il peut s'agir soit :

- d'une prise en charge des frais de transport en commun,
- du versement de l'indemnité kilométrique prévue pour l'utilisation du véhicule personnel de la famille,
- de l'organisation d'un transport de substitution,
- de la mise en place d'une procédure exceptionnelle.

La participation est versée après chaque fin de trimestre et est plafonnée à un montant fixé par le Département.

Cette prise en charge est conditionnée à certains critères :

- être reconnu handicapé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Var (CDAPH) à un taux supérieur ou égal à 50 %,
- être domicilié dans le Var,
- fréquenter l'établissement scolaire d'affectation ou l'établissement privé le plus proche de son domicile. C'est la MDPH qui détermine le type d'établissement scolaire d'affectation, et c'est l'Inspection académique qui décide du lieu d'affectation scolaire de l'élève,
- être domicilié et résider à au moins 1,5 km de l'établissement scolaire, sauf contraintes techniques et/ou organisationnelles liées au handicap, dûment justifiées par la MDPH,
- avoir au moins 4 ans et être scolarisé.

L'aide à l'insertion et à la protection de la jeunesse

Insertion des jeunes

• Les missions locales, des réponses adaptées aux besoins des jeunes

Les missions locales accueillent et accompagnent gratuitement les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans qualification, dans leur recherche de formation ou d'emploi. La relation avec le jeune est basée sur une approche globale des problèmes d'insertion, la gratuité des prestations, le volontariat des jeunes et l'absence de contrainte réglementaire. Neuf missions locales financées par le Département interviennent sur l'ensemble du Var et proposent :

- des informations et conseils à l'occasion d'entretiens individuels, et pour la mise en œuvre d'un parcours professionnel,
- des orientations vers les partenaires professionnels et/ou institutionnels,
- des accompagnements via le parrainage, les médiations jeunes/entreprises,
- des aides financières : fonds d'aide aux jeunes, fonds à l'insertion professionnelle des jeunes,
- des ateliers CV, santé, valorisation, entreprise, et forums emploi,
- des partenariats avec des associations d'insertion et le réseau institutionnel (Pôle emploi, Éducation nationale, maisons de l'emploi, agences d'interim...).

Les 9 missions locales varoises comprennent 11 antennes, et 92 permanences d'accueil réparties sur Brignoles, Cogolin, Draguignan, Fréjus, Hyères, La Garde, La Seyne-sur-Mer, Le Luc et Toulon.

Le Réseau local jeunes, un outil pour optimiser le partenariat auprès des jeunes

Le Département du Var a mis en place un Réseau local jeunes sur tous les territoires afin d'avoir un meilleur suivi individuel des jeunes et de renforcer les partenariats entre les différents intervenants de la politique jeunesse (missions locales et prévention spécialisée).

Il se réunit régulièrement, mensuellement ou trimestriellement selon les territoires, afin de faire le point sur le suivi des jeunes, de trouver les solutions les plus adaptées, et d'échanger sur les différents dispositifs d'insertion.

Protection des jeunes

• Conduites addictives chez les jeunes

Le Département subventionne cinq associations varoises au cœur de problématiques liées à l'alcool, aux stupéfiants, aux jeux ou au tabac. Elles proposent des séances d'information inter-actives sur les conduites addictives et un soutien aux personnes en difficulté.

À Barjols / Alcool Assistance Var aide et accompagne les personnes ayant des problèmes avec l'alcool. Tél : 04 94 04 22 51

Au Lavandou / Art et si met en place des actions de prévention du VIH, des infections sexuellement transmissibles et des addictions. Tél : 04 94 15 03 43

À Toulon

- L'association nationale Prévention alcool addictologie intervient sur les risques liés à l'alcool et aux substances illicites. Tél : 04 94 92 53 48

- Archaos accompagne les jeunes dans les problèmes d'hygiène, de santé et d'addictions. Tél : 04 94 91 26 80

- Axis soutient les parents dans leur fonction parentale et informe les jeunes consommateurs de stupéfiants. Tél : 04 94 93 12 13



• Vacances loisirs jeunes, un dispositif loisirs pour les enfants de 6 à 18 ans

Le Département aide financièrement les familles en difficulté familiale et/ou sociale afin de permettre aux enfants de participer à des activités culturelles ou sportives telles que le foot, les arts martiaux, la danse, ou à s'inscrire dans un centre aéré. Le montant de l'aide est de 153 € maximum par enfant et par an pour une activité de loisirs et à 458 € maximum par enfant et par an pour l'accès à un centre de loisirs sans hébergement. La famille doit s'adresser directement au service social dont elle dépend qui évalue la situation et constitue la demande d'aide. En cas d'accord, le versement de l'aide est effectué directement à l'association, au club ou à la structure d'accueil. En 2016, plus de 1 200 familles et près de 1 830 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

L'aide à l'insertion et à la protection de la jeunesse

La prévention spécialisée

Aller à la rencontre des jeunes et de leurs familles, prévenir la marginalisation et faciliter leur insertion socio-professionnelle, créer du lien, les équipes de prévention spécialisée du Département interviennent auprès des jeunes les plus fragiles en fonction de leurs besoins.

Ces interventions permettent aux éducateurs de rue de nouer des liens réels et durables avec les différentes générations, d'être présents dans le milieu de vie des jeunes, de connaître les familles, et d'avoir une approche globale du quartier.

Prévenir la marginalisation des jeunes adultes, favoriser leur autonomie, le Département s'est donné pour mission de mener une politique éducative forte en soutenant quatre associations varoises :

- l'APEA à la Seyne-sur-Mer intervient à la Seyne-sur-Mer, Six-Fours, Sanary,
- la Ligue varoise de prévention à Toulon intervient à La Valette, La Garde, Toulon, Ollioules, la vallée du Gapeau (La Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas et Belgentier),
- l'ASEPARG à Brignoles intervient à Brignoles, Saint-Maximin,
- le Club des jeunes à Hyères intervient sur l'aire hyéroise.

En 2015, 8 254 jeunes ont été suivis individuellement par les clubs de prévention.

Un pilotage renforcé

Depuis 2015, le Département a renforcé le pilotage et le partenariat opérationnel avec les communes dans la mise en œuvre de la politique de prévention spécialisée. Dès le 1^{er} janvier, cela s'est traduit par :

- la mise en place de comités stratégiques et techniques organisés et animés par le Département (action conjointe des services de l'Enfance et des services sociaux), et associant les communes partenaires,
- la mise en place de nouveaux critères permettant d'évaluer qualitativement les actions menées auprès des jeunes,
- la redéfinition des tranches d'âges des publics suivis en prévention spécialisée.

La Maison des adolescents du Var à Toulon, un soutien aux missions de prévention du Département

Subventionnée par le Conseil départemental, **la Maison des Adolescents (MDA)** ouvre ses portes début 2017 à Toulon, quartier de la Visitation. Elle permet de soutenir les missions de prévention et de protection de l'enfance qui incombent au Département. C'est un lieu d'accueil, d'écoute....

Une première structure créée en 1999 au Havre

Le projet national "Maison des adolescents" est un projet ministériel lancé à l'issue de la conférence de la famille de 2004. Les objectifs par département ont été fixés suite au "plan de santé des jeunes" de 2008 qui prévoyait l'implantation d'une maison des adolescents dans chaque département à l'horizon 2010. C'est aujourd'hui le cas sur la quasi totalité du territoire.

Et dans le Var ?

Le projet de création d'une MDA dans le Var a été piloté par l'Agence régionale de santé PACA, en partenariat avec la Ville de Toulon. Elle est sous la responsabilité de deux associations, l'ADSEAAV et le CODES83, deux structures compétentes dans le domaine de la protection de l'enfance et de la santé.

Quelles sont les missions d'une MDA dans le cadre de la prévention ?

- l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation des jeunes en tenant compte des besoins identifiés,
- l'évaluation des situations par une équipe pluridisciplinaire pour un meilleur accompagnement,
- le soutien éducatif, social et juridique ainsi que la prise en charge médicale et psychologique des adolescents et jeunes majeurs.

Chaque MDA s'appuie sur un réseau de partenaires : l'Agence régionale de santé, la Protection judiciaire de la jeunesse, le secteur hospitalier, les départements, communes, associations spécialisées, services juridiques...

Quelques repères...

- 103 maisons des adolescents créées en France depuis 2004
- 162 105 adolescents entre 11 et 25 ans dans le Var en 2016 : soit plus de 15 % de la population varoise

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

SPORT/ JEUNESSE

Directeur de publication : Marc Giraud

Coordination éditoriale : Philippe Voyenne

Rédaction : Drifa Bousba

Photos : Nicolas Lacroix / Samchedine Damen Debbih / Léopold Trouillas

Conception graphique, infographie, cartographie : Lionel Cartier / Emmanuel Ros / Laurent Daures

Illustrations vectorielles : © freepik.com

Imprimé à 10 000 exemplaires par l'imprimerie Trulli en janvier 2017

Dépôt légal - ISSN 2273-2659

DÉPARTEMENT DU VAR

Service communication - 390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon

Site du Département : www.var.fr



MIG (Mission d'intérêt général) du Hyères Toulon Var Basket



LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT/JEUNE

ENVIRONNEMENT